



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mémoires étudiantes

Question écrite n° 21463

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la sauvegarde et la valorisation des archives étudiantes. L'association Cité des mémoires étudiantes a été créée en 2008 à cet effet. Elle a pour vocation de collecter, trier, inventorier et valoriser les archives privées émanant de personnes ou structures en relation avec les mobilisations étudiantes. Pour mener à bien sa mission, la Cité des mémoires étudiantes a noué un premier partenariat avec le ministère de la culture en 2013, puis un second avec le ministère de l'enseignement supérieur en 2016. Celui-ci a pris fin à son terme, en 2018. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour le soutien aux associations d'archivage de documents relatifs aux mouvements étudiants et, plus largement pour la politique de préservation des mémoires étudiantes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21463

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6590

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)